

Les effectifs salariés de La Réunion ralentissent au quatrième trimestre 2023

Au dernier trimestre 2023, les effectifs salariés de La Réunion progressent de 0,2 % après + 0,6 % au trimestre précédent. Malgré le ralentissement, la hausse trimestrielle reste supérieure à la moyenne nationale et à la moyenne outre-mer. La Martinique connaît notamment une baisse de ses effectifs sur le trimestre.

Le ralentissement régional se retrouve essentiellement dans les services non marchands et le commerce. La construction et l'intérim affichent de leurs côtés des baisses d'effectifs depuis le début de l'année 2023.

Seul l'ouest de La Réunion connaît une baisse de ses effectifs sur le trimestre. Le recul se retrouve principalement dans la construction et l'intérim.

Le salaire moyen par tête (SMPT) se contracte de 0,2 % au quatrième trimestre. Seul le nord de La Réunion affiche une hausse de son SMPT sur la période.

Le nombre de déclarations préalables à l'embauche (DPAE) hors-intérim baisse au dernier trimestre, après les hausses des trimestres précédents. Les services aux entreprises, principaux contributeurs des hausses des trimestres précédents, connaissent la baisse la plus marquée ce trimestre. Tous les types de contrat sont concernés par la baisse régionale.

TABLEAU 1

effectifs salariés, masse salariale et salaire moyen par tête au quatrième trimestre 2023

		Niveau	Glissement trimestriel (en %)	Glissement annuel (en %)
La Réunion	Effectifs salariés	198 367	+ 0,2	+ 1,1
	Masse salariale (en Md€)	1,4	+ 0,1	+ 5,3
	Salaire moyen par tête (en € par mois)	2 359	- 0,2	+ 4,1
France entière hors Mayotte (hors agriculture)	Effectifs salariés (en millions)	20,2	- 0,1	+ 0,5
	Masse salariale (en Md€)	177,2	+ 0,4	+ 4,5
	Salaire moyen par tête (en € par mois)	2 923	+ 0,2	+ 3,6

Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)

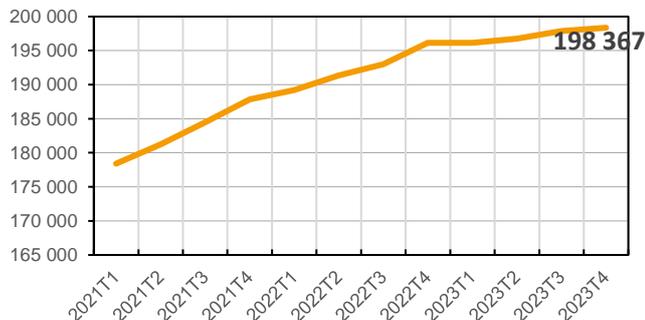


Les effectifs salariés ralentissent au dernier trimestre

Après la stabilité du premier trimestre 2023, les effectifs salariés continuent de progresser tout au long de l'année pour atteindre 198 367 postes fin décembre. Ils ralentissent cependant au dernier trimestre de l'année, après l'accélération du troisième trimestre : + 0,2 % après + 0,6 % et après + 0,3 % au deuxième trimestre.

GRAPHIQUE 1

évolution des effectifs salariés depuis 2021



Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)

Les effectifs continuent d'être supérieurs à leur niveau de 2022, mais à un rythme moins soutenu. En effet, ils sont désormais 1,1 % supérieurs aux effectifs du dernier trimestre 2022 (contre + 2,5 % au troisième trimestre), soit près de 2 230 postes supplémentaires.

Au national, pour la première fois depuis trois ans, les effectifs salariés baissent de 0,1 % après le rebond de 0,3 % du troisième trimestre. Seule la Bretagne connaît une hausse de ses effectifs au dernier trimestre parmi les régions métropolitaines.

En outre-mer, les effectifs salariés se stabilisent en moyenne au dernier trimestre 2023

Les effectifs salariés de la Guadeloupe progressent au même rythme qu'au troisième trimestre : + 0,3 %. La baisse d'effectifs dans les activités financières et d'assurance est absorbée par les hausses d'effectifs dans les services non marchands et l'hébergement et restauration.

La Guyane connaît également une progression presque au même rythme que trimestre précédent : + 0,5 %. Les services non marchands y sont particulièrement dynamiques ce trimestre.

Seule la Martinique connaît une baisse de ses effectifs ce trimestre : - 1,1 % après + 0,7 % au troisième trimestre. Ce recul se retrouve essentiellement dans les services non marchands qui connaissent la baisse la plus marquée ce trimestre.

Seule l'ouest de La Réunion affiche une baisse de ses effectifs ce trimestre

L'Ouest connaît une baisse de 0,7 % au dernier trimestre 2023, baisse qui se retrouve essentiellement dans la construction et l'intérim.

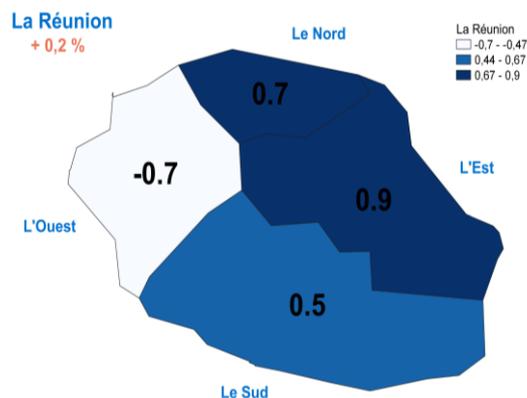
Les trois autres zones affichent toutes des hausses de leurs effectifs. La zone Est affiche la plus forte hausse de ses effectifs (+ 0,9 %). Elle est principalement portée par l'agriculture.

Les effectifs salariés du nord de La Réunion progressent de 0,7 % ce trimestre, portés par les autres services (hors intérim).

La Sud connaît une hausse d'effectifs de 0,5 % par rapport au troisième trimestre 2023. Les hausses dans l'industrie et le commerce sont atténuées par les baisses dans la construction et l'intérim.

CARTE 1

glissement trimestriel (GT) des effectifs salariés par zone d'emploi



Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)

Le salaire moyen par tête (SMPT) baisse de 0,2 % au quatrième trimestre 2023

La masse salariale (1,4 milliard d'euros), soumise à cotisations sociales, continue de ralentir depuis le premier trimestre 2023. Elle progresse de 0,1 % après + 0,8 % et après + 1,5 % au deuxième trimestre. La hausse régionale est d'ailleurs inférieure à la moyenne nationale (+ 0,4 %). En plus du ralentissement de la masse salariale des services non marchands, les baisses dans la construction, le commerce et l'intérim expliquent en partie le ralentissement régional du trimestre.

Le SMPT régional recule de 0,2 % (après + 0,2 % au troisième trimestre), contre + 0,2 % au niveau national. Il s'établit désormais à 2 359 euros au dernier trimestre 2023, contre 2 923 euros au niveau national.

Seul le nord de la Réunion affiche une hausse de son SMPT ce trimestre. Elle est de l'ordre de + 0,2 %, et le SMPT de la zone s'établit désormais à 2 513 euros. L'hôtel-café-restaurant y est le plus dynamique ce trimestre, avec une hausse de 3,6 % de son SMPT.

La zone Sud (2 165 euros de SMPT) connaît la baisse la plus marquée de son SMPT : - 0,5 %. Ce recul se retrouve notamment dans l'agriculture. Le SMPT dans l'est de La Réunion (SMPT de 2 000 euros) se contracte également de 0,5 % sur le trimestre. L'agriculture y connaît également la baisse la plus marquée (- 11,1 %).

L'Ouest (2 490 euros de SMPT) affiche une baisse de 0,1 % de son SMPT ce trimestre. L'agriculture y connaît également la plus forte baisse ce trimestre (- 2,3 %).



Le ralentissement des effectifs se retrouve notamment dans les services non marchands et le commerce

Les services non marchands connaissent une hausse de 0,6 % sur le trimestre, après + 0,9 % au trimestre précédent. Si la hausse trimestrielle du secteur est essentiellement portée par l'enseignement, l'action sociale connaît cependant un fort ralentissement. La masse salariale du secteur connaît la même tendance de ralentissement sur le trimestre : + 0,4 % après + 1,8 % au troisième trimestre.

Les activités commerciales affichent également un ralentissement de leurs effectifs sur le trimestre, après le rebond du troisième trimestre (+ 0,5 % après + 1,1 % et après + 0,8 % au deuxième trimestre). La hausse trimestrielle se retrouve essentiellement dans le commerce de détail qui connaît néanmoins un ralentissement sur le dernier trimestre. La masse salariale du secteur est par ailleurs en baisse sur le trimestre : - 0,6 % après + 1,7 % au troisième trimestre.

A côté de ces principaux ralentissements, d'autres secteurs affichent des reprises voire des accélérations de leurs effectifs sur le trimestre. Les effectifs de l'agriculture repartent à la hausse (+ 4,6 % sur le trimestre) après la baisse du troisième trimestre (- 1,6 %). Ils sont cependant 2,6 % inférieurs à leur niveau du dernier trimestre 2022. La hausse trimestrielle se retrouve essentiellement dans la culture de canne et des fruits tropicaux. La masse salariale du secteur connaît cependant un ralentissement sur le trimestre : + 0,2 % après + 0,6 % au troisième trimestre.

Après la stabilité du dernier trimestre (consécutive à la baisse du deuxième trimestre), les effectifs des activités de transport progressent désormais de 0,9 % au dernier trimestre 2023. La hausse se retrouve notamment dans les activités d'entreposage et des services auxiliaires des transports. La masse salariale du secteur repart à la hausse après la baisse du dernier trimestre : + 1,8 % après - 0,4 %.

TABLEAU 2

niveau et évolution des effectifs salariés par secteur d'activité (NACE 17)

Secteurs (NACE 17)		Niveau	Structure (en %)	GT (en %)	GA (en %)
AZ	Agriculture, sylviculture et pêche	3 788	1,9	+ 4,6	- 2,6
C1-DE	Industrie	21 150	10,7	+ 0,6	+ 0,4
C1	Fabrication denrées alimentaires, boissons et produits à base de tabac (industrie agroalimentaire)	8 497	4,3	+ 1,6	+ 0,4
C2	Cokéfaction et raffinage	0	0,0	+ 0,0	+ 0,0
C3	Fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques ; fabrication de machines	729	0,4	+ 0,1	- 5,9
C4	Fabrication de matériels de transport	106	0,1	- 7,8	+ 6,0
C5	Fabrication d'autres produits industriels	7 374	3,7	- 0,4	+ 0,8
DE	Industries extractives, énergie, eau, gestion déchets et dépollution	4 444	2,2	+ 0,6	+ 0,6
FZ	Construction	18 728	9,4	- 1,0	- 2,5
GZ-RU	Tertiaire hors-intérim	149 840	75,5	+ 0,4	+ 2,2
GZ	Commerce	36 901	18,6	+ 0,5	+ 2,5
HZ	Transports et entreposage	13 806	7,0	+ 0,9	+ 1,9
IZ	Hébergement et restauration	13 396	6,8	- 0,6	+ 1,1
JZ	Information et communication	4 069	2,1	- 0,1	- 0,9
KZ	Activités financières et d'assurance	6 909	3,5	+ 1,3	+ 2,8
LZ	Activités immobilières	2 620	1,3	+ 1,2	+ 1,1
MN_HI	Activités scientifiques et techniques ; services administratifs et de soutien (services aux entreprises)	27 276	13,8	+ 0,2	+ 3,2
OQ	Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale (services non marchands)	33 697	17,0	+ 0,6	+ 2,4
RU	Autres activités de services (services aux ménages)	11 165	5,6	+ 0,1	+ 1,4
Intérim	Intérim	4 862	2,5	- 3,5	- 10,1
TOTAL		198 367	100	+ 0,2	+ 1,1

Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)



L'industrie agroalimentaire confirme la reprise du troisième trimestre, après les baisses des deux premiers trimestres de 2023. En effet, le secteur affiche une accélération de ses effectifs salariés sur le trimestre : + 1,6 % après + 0,3 %. Les effectifs sont particulièrement dynamiques dans la boulangerie et pâtisserie. La masse salariale du secteur repart à la hausse après la baisse du dernier trimestre : + 1,9 % après - 0,3 %.

Deux secteurs affichent des baisses d'effectifs depuis le début de l'année 2023

Comme au national, les effectifs de la construction sont en baisse depuis le début de l'année 2023 : - 1,0 % après - 0,9 % au troisième trimestre et - 0,1 % au trimestre précédent. Ils sont par ailleurs 2,5 % inférieurs à leur niveau du dernier trimestre 2022, contre - 0,7 % au national. Cette baisse est liée en partie, selon l'IEDOM, à la baisse du nombre de logements mis en chantier. La masse salariale du secteur est également en baisse sur le dernier trimestre : - 2,1 % après - 1,3 % au troisième trimestre.

Toujours à l'image du national, l'intérim connaît également une baisse de ses effectifs depuis le début de l'année : - 3,5 % après - 0,7 % et après - 0,9 % au deuxième trimestre. Sur un an, les effectifs reculent de 10,1 % contre - 6,6 % au national. La masse salariale de l'intérim est également en baisse au dernier trimestre : - 3,6 % après - 2,3 % au trimestre précédent.

En outre, l'hébergement et restauration affiche également une baisse de ses effectifs, mais après la hausse du troisième trimestre : - 0,6 % après + 2,3 %. Si la baisse trimestrielle se retrouve essentiellement dans la restauration, l'hébergement connaît aussi un ralentissement de ses effectifs. Cependant, la masse salariale du secteur poursuit sa hausse mais avec un ralentissement : + 1,3 % après + 1,7 %.

TABLEAU 3

niveau et évolution de la masse salariale par secteur d'activité (NACE 17)

Secteurs (NACE 17)		Niveau (en millions d'euros)	Structure (en %)	GT (en %)	GA (en %)
AZ	Agriculture, sylviculture et pêche	21,3	1,5	+ 0,2	+ 7,5
C1-DE	Industrie	169,0	12,0	+ 1,2	+ 5,7
C1	Fabrication denrées alimentaires, boissons et produits à base de tabac (industrie agroalimentaire)	58,8	4,2	+ 1,9	+ 5,6
C2	Cokéfaction et raffinage	0,0	0,0	+ 0,0	+ 0,0
C3	Fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques ; fabrication de machines	5,4	0,4	- 1,1	- 4,5
C4	Fabrication de matériels de transport	0,8	0,1	- 1,2	+ 6,7
C5	Fabrication d'autres produits industriels	56,5	4,0	- 0,8	+ 3,9
DE	Industries extractives, énergie, eau, gestion déchets et dépollution	47,5	3,4	+ 3,0	+ 9,3
FZ	Construction	124,3	8,9	- 2,1	+ 2,9
GZ-RU	Tertiaire hors-intérim	1 054,5	75,1	+ 0,3	+ 5,9
GZ	Commerce	249,2	17,8	- 0,6	+ 5,2
HZ	Transports et entreposage	113,1	8,1	+ 1,8	+ 5,9
IZ	Hébergement et restauration	74,0	5,3	+ 1,3	+ 6,6
JZ	Information et communication	41,9	3,0	- 1,7	+ 2,3
KZ	Activités financières et d'assurance	70,7	5,0	+ 1,6	+ 4,7
LZ	Activités immobilières	23,0	1,6	+ 1,3	+ 3,4
MN_HI	Activités scientifiques et techniques ; services administratifs et de soutien (services aux entreprises)	189,7	13,5	- 0,2	+ 6,9
OQ	Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale (services non marchands)	232,2	16,5	+ 0,4	+ 6,6
RU	Autres activités de services (services aux ménages)	60,7	4,3	+ 0,3	+ 6,7
Intérim	Intérim	34,7	2,5	- 3,6	- 4,3
TOTAL		1 403,7	100	+ 0,1	+ 5,3

Source : Urssaf



Le nombre de déclarations préalables à l'embauche (DPAE) baisse au dernier trimestre 2023, après les hausses des trimestres précédents

Le nombre de DPAE connaît une baisse au dernier trimestre 2023. Il est 4,8 % inférieur à son niveau du troisième trimestre, et s'établit désormais à 56 246 déclarations.

Après les fortes hausses des derniers trimestres, les services aux entreprises connaissent la baisse la plus marquée du quatrième trimestre 2023 (- 10,6 %), suivies de la construction (- 13,9 %), du commerce (- 5,2 %) et de l'hébergement et restauration (- 5,0 %). La baisse globale est atténuée par les hausses de DPAE dans d'autres secteurs tels que les services non marchands dont les DPAE progressent de 4,5 % sur le trimestre.

La baisse de DPAE se retrouve également dans tous les types de contrats. Ceux de plus d'un mois (dont les CDI) connaissent les reculs les plus marqués. Les DPAE en CDI baissent notamment de 7,4 % sur le trimestre, essentiellement dans les services aux entreprises et la construction.

Les DPAE en CDD de plus d'un mois se contractent de 6,2 % sur le trimestre. A l'image des DPAE en CDI, la baisse se retrouve essentiellement dans les services aux entreprises et la construction. D'autres secteurs tels que le commerce, les services non marchands et les services aux ménages connaissent également des baisses significatives.

Le nombre de DPAE en CDD de moins d'un mois recule également au dernier trimestre 2023 (- 3,4 %), mais la baisse est plus faible que celles des contrats plus longs. Malgré les baisses dans les services aux entreprises, l'hébergement et restauration, et le commerce, une partie des autres secteurs connaissent une forte progression de leurs DPAE. Il s'agit principalement des services non marchands, des services aux ménages ainsi que l'information et communication.

TABLEAU 4

niveau et évolution des déclarations préalables à l'embauche (hors-intérim) par secteur d'activité (NACE 17)

Secteurs (NACE 17)		Niveau	Structure (en %)	GT (en %)	GT CDD de moins d'un mois (en %)	GT CDD de plus d'un mois (en %)	GT CDI (en %)	GA (en %)
AZ	Agriculture, sylviculture et pêche	960	1,7	- 1,2	- 20,9	+ 20,9	- 17,4	- 2,8
C1-DE	Industrie	2 750	4,9	- 8,0	- 19,7	- 6,7	+ 0,2	- 7,8
C1	Fabrication denrées alimentaires, boissons et produits à base de tabac (industrie agroalimentaire)	1 618	2,9	- 4,0	- 18,3	- 2,3	+ 13,1	- 2,1
C2	Cokéfaction et raffinage	0	0,0	+ 0,0	+ 0,0	+ 0,0	+ 0,0	+ 0,0
C3	Fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques ; fabrication de machines	51	0,1	- 29,5	- 10,0	- 50,7	- 15,9	- 38,8
C4	Fabrication de matériels de transport	17	0,0	+ 77,2	- 73,1	+ 366,7	- 56,4	- 9,7
C5	Fabrication d'autres produits industriels	835	1,5	- 16,3	- 24,7	- 14,3	- 13,7	- 12,0
DE	Industries extractives, énergie, eau, gestion déchets et dépollution	229	0,4	+ 1,3	- 1,0	- 5,2	+ 8,1	- 17,5
FZ	Construction	2 854	5,1	- 13,9	- 11,6	- 16,1	- 13,1	- 13,2
GZ-RU	Tertiaire hors-intérim	49 683	88,3	- 4,1	- 2,8	- 6,3	- 6,5	+ 1,5
GZ	Commerce	6 547	11,6	- 5,2	- 8,5	- 3,1	- 5,4	+ 1,7
HZ	Transports et entreposage	2 094	3,7	- 7,1	- 7,7	+ 1,9	- 21,8	- 22,2
IZ	Hébergement et restauration	7 396	13,1	- 5,0	- 7,5	+ 1,5	- 3,6	+ 0,5
JZ	Information et communication	1 517	2,7	+ 12,1	+ 15,3	+ 6,5	- 1,8	+ 16,6
KZ	Activités financières et d'assurance	543	1,0	+ 2,1	- 2,0	+ 18,9	- 10,8	+ 4,8
LZ	Activités immobilières	186	0,3	- 7,8	- 18,3	- 9,4	- 3,7	- 4,2
MN_HI	Activités scientifiques et techniques ; services administratifs et de soutien (services aux entreprises)	15 541	27,6	- 10,6	- 8,6	- 19,6	- 15,4	+ 0,6
OQ	Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale (services non marchands)	9 497	16,9	+ 4,5	+ 9,8	- 7,8	+ 3,0	+ 8,6
RU	Autres activités de services (services aux ménages)	6 362	11,3	+ 0,7	+ 4,1	- 10,1	- 0,2	+ 1,9
TOTAL		56 246	100	- 4,8	- 3,4	- 6,2	- 7,4	+ 0,1

Source : Urssaf



Sources et méthodologie

Le champ

La présente publication s'appuie sur les données de la base Séquoia qui centralise depuis janvier 1997 les effectifs et les assiettes salariales issus des obligations déclaratives des employeurs : le bordereau de cotisations (BRC), et la déclaration sociale nominative (DSN) qui, depuis mars 2015, se substitue progressivement au BRC.

La base Séquoia est alimentée par des extractions mensuelles. Celle qui a lieu deux mois après la fin d'un trimestre comprend la quasi-totalité des déclarations (99,9 % des effectifs). Les déclarations arrivant postérieurement à ces 2 mois sont estimées dans un premier temps par l'Urssaf à partir des informations des périodes précédentes. Cette estimation est affinée ultérieurement au regard de l'ensemble de la chronique des déclarations. **Les données présentées ici sont donc provisoires pour le dernier trimestre et comprennent de légères révisions sur l'historique, essentiellement sur le trimestre précédent.** En outre, des retraitements sont opérés afin de fiabiliser les données et assurer la cohérence des séries.

Cette publication porte sur l'ensemble des activités concurrentielles (y compris les entreprises qui relèvent du secteur agricole dans la mesure où, dans les Drom, les CGSS remplissent les missions de la Mutualité sociale agricole (MSA)).

Définitions et précisions

Les **effectifs salariés** et la **masse salariale** sont issus, depuis mars 2015, des déclarations sociales nominatives (DSN) qui se substituent progressivement aux bordereaux récapitulatifs de cotisations (BRC). Les effectifs y sont en principe déclarés pour chaque établissement suivant la même définition que dans les BRC. Les DSN sont mensuelles.

La **masse salariale** (assiette déplafonnée) désigne l'ensemble des rémunérations sur lesquelles repose le calcul des cotisations des assurances sociales, des accidents du travail et des allocations familiales, déclarés au titre de la période d'emploi étudiée.

L'**effectif salarié, hors intérimaires**, est mesuré en fin de trimestre. Chaque salarié compte pour un, indépendamment de sa durée de travail. Cet effectif donne lieu à de nombreuses vérifications par le réseau des Urssaf et la Caisse nationale.

L'**effectif des intérimaires**, fourni par la Dares, est calculé à partir de la moyenne du nombre de contrats en cours pendant cinq jours ouvrés en fin de trimestre. Il est corrigé de la multi-activité.

Le **salaire moyen par tête (SMPT)** est calculé en rapportant la masse salariale du trimestre à l'effectif moyen observé sur le trimestre ; il est divisé par trois pour obtenir une grandeur mensuelle.

Les **déclarations d'embauche de plus d'un mois** comprennent les CDI et les CDD de plus d'un mois. Les CDD de plus d'un mois correspondent aux CDD d'une durée strictement supérieure à 31 jours.

Le **glissement trimestriel (GT)** compare les données du trimestre avec celles du trimestre précédent.

Le **glissement annuel (GA)** compare les données du trimestre avec celles du même trimestre de l'année précédente.

Retraitements statistiques

Les **séries trimestrielles sont corrigées des variations saisonnières (CVS)** suivant la méthode de désaisonnalisation commune adoptée pour les estimations trimestrielles d'emploi (ETE). Cette désaisonnalisation, qui ne concerne que les séries considérées comme saisonnières, limite notamment l'impact des versements de primes et les fluctuations saisonnières des effectifs salariés. Elle peut conduire à des révisions sur les périodes antérieures. Les modèles retenus pour les séries trimestrielles sont révisés une fois par an après la publication des séries relatives au quatrième trimestre mais les coefficients saisonniers sont réestimés tous les trimestres.

Les séries trimestrielles d'effectifs salariés et de la masse salariale produites au niveau national par l'Urssaf Caisse nationale sont labellisées par l'Autorité de la statistique publique. Cette labellisation a été renouvelée pour une durée de cinq ans en avril 2020 (avis du 14/04/2020 - JORF du 18/04/2020).



Les publications statistiques du réseau des Urssaf sont consultables en ligne sur www.urssaf.org dans la rubrique « statistiques ». On y trouve aussi des précisions sur les sources et les méthodologies.

Des données, ainsi que des datavisualisations, sont en outre disponibles sur l'espace « open data » du portail open.urssaf.fr.